AR-Préfecture
095-219503943-20260702-1-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-07-2026
Publication le : 02-07-2026

N° 2026/108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **25 juin** à 20 heures 00. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Catherine GAUTIER (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS(+1), Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN (+1), Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Frédérique DOHY (+1), Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
18 juin 2026

Date d'affichage :
19 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Hubert MARCHAIS
Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Frédérique BACQUET représentée par Frédérique DOHY
Pascal FRANCK représenté par Alexandre DOHY
Hugo SAUNIER représenté par Jeanne BEURY-JOSSELIN

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650-1 du Code général des impôts ;

Considérant le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire du 22 mars 2026, suite au renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du Conseil municipal,

Considérant que la Commune a une strate démographique supérieure à 2 000 habitants, cette commission doit être composée, outre le Maire qui en assure la présidence, de huit (8) commissaires titulaires et huit (8) commissaires suppléants,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant, soit seize (16) noms pour les commissaires titulaires et seize (16) noms pour les commissaires suppléants,

AR-Préfecture
095-219503943-20260702-1-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-07-2026
Publication le : 02-07-2026

Après avis de la commission des Finances, Affaires générales et Intercommunalité en date du 17 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

Propose la liste des contribuables en vue de la désignation par le Directeur départemental des finances publiques, des commissaires devant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs jointe à la présente délibération .

Annexe : Liste des commissaires titulaires et suppléants proposée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise